



## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 JUIN 2019

### COMPTE RENDU

Après appel des présents par Monsieur le Directeur Général des Services, le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Monsieur le Maire à 18h13.

La désignation de Melle Jeanne-Laure BEURY comme secrétaire de séance est approuvée **à l'unanimité des suffrages exprimés (47 Pour)**.

Le Procès-Verbal de la séance du 22 mars 2019 est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (47 Pour)**.

Interventions : Mme AMILHAU – M. LE MAIRE

#### **RAPPORT N°01**

#### **« PÔLE MUSEAL : »**

**Rapporteur : Mme THOMAS**

#### **1/ Partenariats dans le cadre du programme culturel 2019**

- **Partenariats** : partenariat habituel avec Mac Arthur Glen pour le Musée d'Art Moderne (5 000 €) et 2 nouveaux pour le Museum d'histoire naturelle : Champagne Fleury (1 944 €) et l'Association Géologique Aubeoise (2 750 €) visant à soutenir le programme d'expositions 2019 en contrepartie d'entrées, visites guidées, communication de la part de la Ville.

#### **2/ Dons en faveur des Musées municipaux**

- **Dons en faveur du Musée d'Art Moderne et du Musée de la Bonneterie (valeur 1 000 €) :**

- 1 lithographie de Pierre Lévy offerte par les Amis du Musée d'Art Moderne
- Ensemble de pièces textile en maille offertes par des particuliers
- Collection de culottes et produits publicitaires édités en 2018 par la Société Petit Bateau

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (47 Pour)**.

## **RAPPORT N°02**

### **« PARTENARIAT METIERS D'ART »**

**Rapporteur : Mme VIARDIN**

Création d'une ambassade avec l'Institut National des Métiers d'Art, la Région Grand Est, la Maison de l'Outil et de la Pensée Ouvrière et la Ville de Troyes afin de constituer un réseau de promotion des métiers d'art. La Ville s'engage principalement à communiquer sur les événementiels et à sensibiliser les publics des structures municipales.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (44 Pour)**.

## **RAPPORT N°03**

### **« DEMANDE D'AGREMENT DU PARRAINAGE DU 5<sup>ème</sup> REGIMENT DE DRAGONS AUPRES DU CHEF D'ETAT-MAJOR DE L'ARMEE DE TERRE »**

**Rapporteur : M. SEBEYRAN**

Ce régiment basé à Mailly-le-Camp rassemble 1200 hommes et 700 personnes vivent à Troyes ou dans l'Agglomération d'où un apport essentiel pour l'économie locale. Intérêt de ce parrainage : présence du régiment à toutes les cérémonies commémoratives, missionné auprès de la Ville en cas de catastrophes naturelles et enjeu important en termes d'attractivité, richesses humaines.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (49 Pour)**.

Interventions : M. GUITTON – M. BLANCHON – Mme AMILHAU – M. LE MAIRE

## **RAPPORT N°04**

### **« PROJET « PROMENEURS DU NET » - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'AUBE »**

**Rapporteur : Mme LEMELLE**

En novembre dernier, la Ville de Troyes a répondu à l'appel à projet "Promeneurs du net" piloté par la CAF de l'Aube pour une période de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2021. Ce dispositif repose sur une présence éducative de l'animateur jeunesse du Point Information Jeunesse sur les réseaux sociaux, en tissant une relation de confiance avec les jeunes. Ce dispositif se révèle être un élément incontournable des politiques préventives éducatives et sociales, complétant ainsi la démarche assurée par les intervenants jeunesse sur ce nouveau territoire qu'est internet.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (42 Pour)**.

## **RAPPORT N°05**

### **« ACCUEIL DES MAISONS PETITE ENFANCE A LA MEDIATHEQUE JACQUES CHIRAC ET DES CHARTREUX - CONVENTION DE PARTENARIAT »**

**Rapporteur : Mme VIARDIN**

Dans le cadre de leurs missions de « services aux publics », les services des Médiathèques Jacques Chirac et des Chartreux de Troyes Champagne Métropole accueillent chaque année les Maisons Petite Enfance et le relais des assistantes maternelles. L'objectif étant de favoriser le goût de la lecture chez les tout-petits.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (49 Pour)**.

## **RAPPORT N°06**

### **« CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC TROYES CHAMPAGNE METROPOLE DANS LE CADRE DE LA SEMAINE DE LA MOBILITE »**

**Rapporteur : M. BRET**

La Ville de Troyes et Troyes Champagne Métropole renouvèlent leur partenariat pour la Semaine Européenne de la Mobilité. L'objectif est de faire découvrir les alternatives aux déplacements en voiture. L'événement se déroulera le dimanche 22 septembre 2019 de 14h à 19h sur la Place du Préau et les Quais des Comtes de Champagne.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (47 Pour)**.

## **RAPPORT N°07**

### **« TRANSACTIONS IMMOBILIERES »**

**Rapporteur : M. DUPATY**

M. SEBEYRAN, sur proposition de M. le Maire, est désigné à l'unanimité par l'Assemblée délibérante Président temporaire de séance, étant précisé que M. François BAROIN/ Maire est sorti.

#### **Acquisition : propriété bâtie 18 bis rue Général Saussier**

Dans le cadre de l'Opération de Restauration Immobilière (ORI) lancée par la Ville en 2012, cette dernière a acquis l'immeuble sis 18 rue Général Saussier. Les propriétaires du bien adressé au 18 bis, situé en second rideau par rapport à la rue et pour lequel la cour est commune avec le n°18, se sont rapprochés des services pour envisager une cession de leur bien dont ils ne pourront pas retrouver la libre jouissance avant de longs mois. L'estimation faite par le Pôle d'Evaluation Domaniale est de 138 000 € avec une marge de +/- 10% pour une proposition de cession au prix de 125 000 € plus les frais de notaires estimés à 3 500 € à la charge de la Ville.

### **Acquisition : propriété bâtie 80 b rue des Marots**

En octobre dernier, le Conseil municipal a autorisé le CMAS à mettre en vente les parcelles situées au 80 b rue des Marots à Troyes, parcelles comprenant un bâtiment accueillant l'Accueil de Loisirs des Marots plus 2 parcelles non bâties. Ces biens, servant exclusivement à l'accueil d'un service municipal, ont vocation à intégrer le patrimoine communal. Une acquisition à 220 500 € conforme à l'estimation médiane produite par les Domaines est proposée. Les frais de notaires estimés à 4 500 € seront pris en charge par la Ville. Il est précisé que le déclassement des parcelles dans le cas présent n'est pas nécessaire, s'agissant d'une transaction entre deux personnes publiques.

### **Acquisition : propriété bâtie 16 rue Brocard**

Dans le cadre de la création de l'Ecoquartier sur le secteur Chomedey Vassaulles, et plus particulièrement la mise en valeur d'un cours d'eau et l'aménagement d'une coulée verte, la Ville souhaite acquérir une parcelle en partie bâtie pour finaliser le débouché de ce cheminement sur la rue Brocard. L'estimation faite par le Pôle d'Evaluation Domaniale est de 196 000 € avec une marge de +/- 10%. Aussi un accord a été trouvé entre les parties pour un montant de 175 000 € plus les frais de notaires estimés à 3 900 € à la charge de la Ville. Cette dernière prend également en charge en régie le nettoyage du site valorisé à 2 000 €.

### **Acquisition : propriété bâtie 17 rue Brocard**

La Ville a procédé à des travaux de construction d'un plateau surélevé à l'angle des rues Brocard et Herluison dont une parcelle d'environ 195 m<sup>2</sup> incluse dans le trottoir appartient à l'OPH Troyes Habitat. Il convient donc d'envisager une régularisation foncière en vue d'intégrer cette parcelle dans le domaine public communal. L'estimation faite par le Pôle d'Evaluation Domaniale est de 5 300 € et un accord a été trouvé entre les parties pour un montant de 5 000 € plus les frais de notaires estimés à 1 200 € à la charge de la Ville.

### **Acquisition : propriété non bâtie 2 rue Rose Benoît**

La rue Rose Benoît est une voie publique ouverte à la circulation publique qui comprend certaines emprises privées au droit de propriétés privées. La Ville a engagé depuis plusieurs années une opération de régularisation foncière en faisant l'acquisition des parcelles en question, incluses de fait dans la voirie communale. Dans ce cadre, un nouvel accord a été trouvé pour acquérir une parcelle de 178 m<sup>2</sup>, appartenant à Monsieur Margery, sur la base d'un prix de 20 €/m<sup>2</sup>, soit 3 560€ plus les frais de notaire estimés à 1 000 € en sus à la charge de la Ville.

### **Cession : propriété bâtie 35 rue du Cloître Saint Etienne**

La Ville possède une parcelle bâtie sise au 35 rue du Cloître Saint Etienne dont le bâtiment a été mis à disposition de mars 1996 à février 2015, auprès de l'Association de Lutte contre la Toxicomanie. Ce bien a fait l'objet de deux mises en vente publiques sans succès. Le Pôle d'Evaluation Domaniale a estimé le bien à 130 000 € avec une marge de +/- 10%. Monsieur et Madame Maugran, qui avaient eu l'occasion de visiter ce bien à l'occasion de la seconde mise en vente publique sans soumissionner, ont fait parvenir une offre d'achat à 120 000 € dont les frais d'actes notariés en sus sont à la charge des acquéreurs.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (36 Pour)**.

Interventions : M. GUITTON – M. DENIS – Mme HELIOT-COURONNE

### **RAPPORT N°08**

#### **« DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC »**

**Rapporteur : M. DENIS**

#### **Déclassement du domaine public d'une parcelle rue de la Vicomé**

Dans le cadre de la conclusion du bail emphytéotique avec la SCI « la Bourse de 3 » portant sur le bâtiment de la Bourse du Travail, un permis de construire a été délivré en juillet 2018. Une modification importante du projet portant sur la création d'un ascenseur extérieur, induisant la modification du périmètre du bail pour y inclure une parcelle de 52 m<sup>2</sup>, a rendu nécessaire le dépôt d'une nouvelle demande de permis de construire. Il convient donc de procéder au déclassement de cette parcelle, avant modification du périmètre du bail emphytéotique. Le Pôle d'Evaluation Domaniale a confirmé le montant de la redevance fixée initialement à 29 000 € /an.

Ce point est approuvé **à la majorité des suffrages exprimés (44 Pour, 1 Contre, 3 Abstention)**.

#### **Déclassement du domaine public d'une parcelle 54 avenue Chomedey de Maisonneuve**

La Ville est propriétaire d'une parcelle de 36 m<sup>2</sup> située au 54 avenue Chomedey de Maisonneuve, située en bordure du périmètre de l'Ecoquartier Chomedey. Monsieur Drouilly, propriétaire voisin, a sollicité la Ville en vue d'acquérir cette bande de terrain pour lui permettre d'accéder plus facilement à l'arrière de sa maison. Il est dans ce cadre proposé de procéder au déclassement de cette parcelle, préalablement à sa vente aux conjoints Drouilly.

Ce point est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (48 Pour)**.

Interventions : Mme AMILHAU – M. ARBONA

## **RAPPORT N°09**

### **« SECTEUR SAUVEGARDE - SUBVENTIONS POUR RESTAURATIONS IMMOBILIERES PROGRAMME 2019 »**

**Rapporteur : Mme ROYER**

Il s'agit de se prononcer sur l'attribution de subventions accordées aux propriétaires dans le cadre de l'O.P.A.H - R.U pour la restauration des immeubles en centre historique. Ces subventions seront prises sur le fonds commun d'intervention de la Région Grand Est et de la Ville de Troyes pour un montant global de 282 401,29 €.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (47 Pour)**.

## **RAPPORT N°10**

### **« INSTAURATION DE L'AUTORISATION DE CHANGEMENT D'USAGE DES LOCAUX D'HABITATION »**

**Rapporteur : M. DENIS**

L'Agglomération troyenne n'échappe pas au développement des meublés de tourisme facilité par l'émergence de plateformes de réservation d'hébergements touristiques. Ce phénomène vient concurrencer directement l'hôtellerie classique, sans toujours donner lieu à déclaration en Mairie. Ces meublés échappent donc de fait aux obligations de versement de la Taxe de séjour à Troyes Champagne Métropole. Pour lutter contre cette pratique, le législateur a renforcé les outils mis à disposition des collectivités pour leur permettre de mieux maîtriser l'essor de ces meublés de tourisme, en instaurant une procédure dite « de changement d'usage », laquelle s'impose une fois adoptée aux propriétaires de résidences secondaires mises en location. Dès lors, les plateformes devront faire apparaître obligatoirement dans leurs annonces le numéro d'enregistrement unique délivré par la Mairie facilitant ainsi les opérations de vérifications. Il est donc proposé de saisir Monsieur le Préfet afin qu'il autorise l'instauration de cette procédure de changement d'usage.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (47 Pour, 1 Abstention)**.

Intervention : M. GUITTON

## **RAPPORT N°11**

### **« MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)**

### **FIXATION DES MODALITES D'UNE CONCERTATION PREALABLE »**

**Rapporteur : M. DENIS**

La Ville souhaite engager une procédure simplifiée de son PLU qui portera notamment sur les points suivants :

- La clarification de certaines règles écrites
- La précision des règles du futur Ecoquartier suite à l'obtention du label en 2017
- La mise à jour de certaines annexes
- L'annexion du nouveau Règlement Local de Publicité (RLP)
- L'intégration de nouvelles servitudes d'utilité publique

Il est dans ce cadre proposé d'arrêter les modalités de concertation du public en mettant à disposition dans les locaux de l'Hôtel du Petit Louvre le dossier complet présentant les modifications envisagées, d'ouvrir un registre permettant de recueillir les avis, de créer un lien sur le portail internet de la Ville et de publier un article dans le Press'Troyes. Le bilan de la concertation fera alors l'objet d'une présentation au Conseil municipal.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (47 Pour, 1 Abstention).**

## **RAPPORT N°12**

### **« SOLLICITATION DE MONSIEUR LE PREFET DE L'AUBE POUR ENGAGER LA MODIFICATION N°1 DU PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR (PSMV) »**

**Rapporteur : M. DENIS**

La Ville possède plusieurs sites patrimoniaux remarquables et à ce titre, elle a approuvé en décembre 2017 son Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur qui couvre tout le périmètre du Bouchon de Champagne. Plusieurs ajustements de ce document sont aujourd'hui nécessaires après quelques mois de pratique du document. Les modifications portent sur des points de réglementation, sur des modifications de certaines planches graphiques, la correction d'une erreur matérielle portant sur un emplacement réservé et sur l'annexion du nouveau Règlement Local de Publicité (RLP). Il est donc proposé, après recueil de l'avis de la Commission local du site patrimonial remarquable, de solliciter le lancement de l'enquête publique préalable auprès de Monsieur le Préfet.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (48 Pour).**

### RAPPORT N°13

#### « EXERCICE 2018 - COMPTES DE GESTION »

**Rapporteur : M. SEBEYRAN**

Il est demandé au Conseil municipal de déclarer que les Comptes de Gestion de l'exercice 2018 établis par le Trésorier Principal n'appellent ni observation, ni réserve de sa part, pour le Budget Principal et les Budgets Annexes.

Les Comptes de Gestion pour l'exercice 2018 sont approuvés **à l'unanimité des suffrages exprimés (40 Pour, 8 Abstention)**.

### RAPPORT N°14

#### « EXERCICE 2018 – COMPTE ADMINISTRATIF »

**Rapporteur : M. SEBEYRAN**

M. Marc SEBEYRAN, sur proposition de M. le Maire, est désigné **à l'unanimité des suffrages exprimés (49 Pour)** par l'Assemblée délibérante, Président temporaire de séance.

Monsieur le Maire est sorti, ne prenant ni part aux débats, ni au vote.

Le Compte Administratif 2018 et ses annexes sont présentés et examinés par le Conseil municipal.

Le rapport est approuvé **à la majorité des suffrages exprimés (40 Pour, 3 contre, 5 Abstention)** comme suit:

- Compte Administratif 2018 - Budget Principal
- Compte Administratif 2018 - Budget annexe « Stationnement payant »
- Compte Administratif 2018 - Budget annexe « Opération de Restauration Immobilière »
- Compte Administratif 2018 « Tous budgets ».

A l'issue de la présentation du Compte Administratif 2018, il est demandé aux membres du Conseil municipal de statuer sur ces documents et de prendre acte de l'annexe relative à l'emploi de la Dotation de Solidarité Urbaine et de la Cohésion Sociale.

Interventions : M. SUBTIL – M. BLANCHON – M. SEBEYRAN



## **RAPPORT N°15**

### **« EXERCICE 2018 – COMPTE ADMINISTRATIF – AFFECTATION DES RESULTATS »**

**Rapporteur : M. SEBEYRAN**

M. Marc SEBEYRAN est Président temporaire de séance étant précisé que M. François BAROIN/ Maire est sorti, ne prenant ni part aux débats, ni au vote.

Après l'examen du Compte Administratif, ce rapport propose au Conseil municipal d'affecter le résultat dégagé à la clôture de l'exercice 2018, du Budget Principal, du Budget Annexe du Stationnement payant et du Budget Annexe Opération de Restauration Immobilière.

Les propositions d'affectation des résultats de l'exercice 2018 sont approuvées **à l'unanimité des suffrages exprimés (40 Pour, 8 Abstention).**

## **RAPPORT N°16**

### **« ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE L'AUBE »**

**Rapporteur : M. MANDELLI**

Il est proposé d'attribuer au S.D.E.A. une subvention d'équipement pour un montant de 39 806,47 €, correspondant à la participation de la Ville de Troyes pour le financement de l'extension de l'installation d'éclairage public pour le jardin Juvenal des Ursins.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (49 Pour).**

## **RAPPORT N°17**

### **« APPROBATION DE PLANS DE FINANCEMENT, DEMANDES DE FINANCEMENTS ET CONVENTIONS DE FINANCEMENT »**

**Rapporteur : Mme LEMELLE**

#### **A) NOUVELLES DEMANDES DE FINANCEMENTS ET DE PLANS DE FINANCEMENT**

1) La première demande concerne l'Etat/DRAC pour des aides relatives à la politique culturelle 2020 du Pôle Muséal et des services culturels de la Ville, principalement en fonctionnement.

Ce point est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (40 Pour).**

**2)** La deuxième demande concerne le projet muséal troyen « Mutation urbaine au cœur de Troyes, de la Cathédrale au Vouldy » au travers de deux plans de financements soumis :

- pour la maîtrise d'œuvre de la première étape de travaux sur le site du Vouldy , en sollicitant l'Etat, la Région et Troyes Champagne Métropole, pour un montant cumulé de 643 266 €, soit 61,40 % du montant total HT estimé des dépenses ;
- et pour le recours à un programmiste spécialisé afin d'évaluer les travaux de réalisation d'un lieu unique, à terme, de réserves des collections de l'ensemble des Musées municipaux. L'Etat/DRAC est seul sollicité, pour 80 000 €, soit 80% du montant HT estimé des dépenses.

Ce point est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (40 Pour)**.

**3)** Le troisième dossier est relatif à la poursuite de l'aménagement des espaces publics aux abords du périmètre du futur Ecoquartier «Chomedey-Tauxelles » par la création de 3 parkings paysagers, en sollicitant l'Etat, en plus de la Région, pour un montant cumulé de 372 996 €, soit 60% du montant total HT estimé des dépenses.

Ce point est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (40 Pour)**.

**4)** La quatrième demande concerne le financement de la DRAC pour la restauration de documents d'archives, pour un montant de 3 000 €, soit 50% du montant total TTC estimé des dépenses.

Ce point est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (40 Pour)**.

**5)** La cinquième demande concerne l'Etat et sa « Dotation Politique de la Ville » (DPV) pour l'année 2019, soit 914 942€, pour laquelle la Ville propose de soumettre 4 dossiers de travaux :

- La modernisation des piscines Lucien Zins et Chartreux ;
- Des travaux dans les établissements scolaires : sanitaires et clos/couvert ;
- La mise en accessibilité du groupe scolaire et restaurant Charles Chevalier ;
- La rénovation de la salle de rollers au COSEC 1 au Complexe sportif Henri-Terré.

Ce point est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (40 Pour)**.

**6)** La sixième et dernière demande de financement concerne la tranche 8 de déploiement du système de vidéo-protection. Il est proposé de solliciter l'Etat pour un montant de 175 000 €, soit 30% du montant HT estimé de l'opération.

Ce point est approuvé **à la majorité des suffrages exprimés (36 Pour, 1 Contre, 3 Abstention)**.

## **B) APPROBATION DE CONVENTION DE FINANCEMENT**

Pour bénéficier de l'aide à la gestion locative sociale (AGLS), d'un montant de 8 510,00 €, accordée par l'Etat (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations – DDCSPP -) au Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT), il est proposé d'approuver une convention de financement pour l'année 2019.

Ce point est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (40 Pour)**.

Interventions : Mme AMILHAU – M. BLANCHON – M. DENIS

### **RAPPORT N°18**

#### **« APPROBATION D'UN FONDS DE CONCOURS OCTROYE PAR TROYES CHAMPAGNE METROPOLE »**

**Rapporteur : Mme LE CORRE**

Il s'agit d'accepter la somme de 12 750 € attribuée par Troyes Champagne Métropole, en vue de participer à la deuxième phase de la création d'une voie verte pour l'Ecoquartier des Tauxelles.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (49 Pour)**.

### **RAPPORT N°19**

#### **« ESPACE ARGENCE – MESURE TARIFAIRE – CREATION »**

**Rapporteur : Mme VIARDIN**

Il s'agit d'ajouter un tarif forfaitaire manquant de 210€ permettant de mettre à disposition l'esplanade devant l'Espace Argence dans le cas d'une location de salle uniquement.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (49 Pour)**.

### **RAPPORT N°20**

#### **« ATTRIBUTIONS D'AIDES DE MINIMIS EN FAVEUR DE L'IMMOBILIER COMMERCIAL »**

**Rapporteur : Mme ROYER**

En octobre 2016, la Ville de Troyes a instauré un dispositif d'aide financière à l'immobilier commercial et artisanal à l'échelle du Bouchon de Champagne pour accompagner l'arrivée, l'installation ou le développement du commerce de centre-ville. Il s'agit d'attribuer une subvention pour une nouvelle demande d'aide, étant précisé que pour l'année 2019, le Conseil municipal a acté de désigner comme prioritaire le quartier Turenne/Saussier.

- Madame Charlène RICARD, Artisan esthéticienne pour la création d'un cabinet d'esthétique de dermopigmentation « l'Empreinte » rue Turenne (loyer de 500 €, aide de 250 € sur 24 mois, pour un montant total de 6 000 €)

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (49 Pour)**.

## **RAPPORT N°21**

### **« CONVENTION DE MECENAT AVEC LA SOCIETE FESTILIGHT »**

**Rapporteur : Mme ROVELLI**

Dans le cadre des animations mises en œuvre par la Ville en fin d'année, il s'agit de reconduire le partenariat sous forme de mécénat avec la société Festilight dans le cadre des illuminations de Noël. 2019 verra la valorisation du quartier des Halles par la mise en place de décorations intérieures et extérieures de qualité du marché couvert, de la Place Saint Rémi et du Parvis des Halles.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (49 Pour)**.

Intervention : M. GUITTON

## **RAPPORT N°22**

### **« CONSTITUTION DE GROUPEMENTS DE COMMANDES »**

**Rapporteur : M. BAUDOUX**

► Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les quatre groupements de commandes exposés et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions et tous documents s'y rapportant.

**1/** Troyes Champagne Métropole souhaite s'associer avec les Communes de Troyes, La-Chapelle-Saint-Luc, Saint-André-les-Vergers, Sainte-Savine, Saint-Julien-les-Villas en vue de retenir un même prestataire pour la fourniture de services de télécommunications de téléphonie mobile.

**2/** Troyes Champagne Métropole souhaite s'associer avec la Ville de Troyes et le CMAS de Troyes en vue de retenir des opérateurs économiques communs chargés de fournir diverses fournitures de bureau.

**3/** Troyes Champagne Métropole souhaite s'associer avec la Ville de Troyes en vue de retenir un opérateur économique commun pour la location et l'entretien de fontaines sur réseau.

**4/** La Ville de Troyes et le CMAS de Troyes souhaitent s'associer et constituer un groupement de commandes afin de retenir divers prestataires dans le cadre de besoins transversaux, besoins ainsi mutualisés, en matière de prestations d'assurances au sein de 8 lots distincts.

► Il est également proposé au Conseil municipal d'approuver la passation d'un avenant n°1 à la convention de groupement conclue entre la Ville de Troyes et Troyes Champagne Métropole pour la fourniture et la pose de signalisation horizontale, suite à l'entrée en vigueur du Code de la Commande Publique au 1<sup>er</sup> avril 2019.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (49 Pour)**.

### **RAPPORT N°23**

#### **« MARCHES PUBLICS FORMALISES - AUTORISATION PREALABLE DE LANCEMENT DE CONSULTATION »**

**Rapporteur : M. BAUDOUX**

► Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le lancement de la consultation et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché public suivant :

Dans le cadre du Pôle Muséal, la Collectivité envisage d'acquérir et d'aménager un bâtiment industriel afin d'y installer les réserves externalisées des collections de l'ensemble des Musées de la Ville de Troyes. Il est prévu, à terme, de le voir se substituer aux autres sites de réserve actuellement loués ou possédés par la Ville.

La transformation et l'aménagement du bâtiment industriel (en cours d'acquisition) seraient donc prévus en plusieurs phases. Afin de mener ces différents travaux, la Collectivité aura recourt à un maître d'œuvre privé (externe à la Collectivité).

Pour sélectionner le maître d'œuvre privé, la Collectivité a décidé de recourir à la procédure de l'accord-cadre mono attributaire à marchés subséquents, par voie d'appel d'offres ouvert.

Les différents marchés subséquents seront passés avec le titulaire au fur et à mesure des besoins d'aménagement du futur site de réserve.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (49 Pour)**.

### **RAPPORT N°24**

#### **« MARCHES PUBLICS FORMALISES – AVENANTS »**

**Rapporteur : M. BAUDOUX**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la conclusion des avenants exposés ci-après et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer.

► Avenants au marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux

Ce point est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (49 Pour)**.

► Avenants sur les marchés de travaux de maintenance courante et de rénovation dans les bâtiments de la Ville de Troyes, du CMAS de Troyes et de Troyes Champagne Métropole

Ce point est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (49 Pour)**.

► Avenants sur les marchés de suivi et d'animation de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat et du renouvellement urbain

Ce point est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (49 Pour)**.

► Avenant au marché de fourniture et pose de matériels de péage et de contrôle d'accès dans les parcs de stationnement de la Ville de Troyes

Ce point est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (48 Pour, 1 Abstention).**

► Avenants aux quatre titulaires de l'accord-cadre à marchés subséquents pour la réalisation de prestations relatives aux travaux neufs sur la voirie de la Ville de Troyes

Ce point est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (49 Pour).**

► Avenant au lot flotte automobile concernant des prestations d'assurances

Ce point est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (48 Pour, 1 Abstention).**

► Avenant au marché des prestations de service représentation et de sécurité incendie, prestations de sécurité des biens et/ou des personnes

Ce point est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (49 Pour).**

► Avenant au marché de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la construction du parc de stationnement en ouvrage « Argence

Ce point est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (49 Pour).**

Intervention : Mme AMILHAU

## **RAPPORT N°25**

### **« CENTRE MEDICO-SCOLAIRE - CONVENTION DE PARTENARIAT »**

**Rapporteur : Mme LORENTE**

La Ville de Troyes fait partie des communes de plus de 5 000 habitants ayant pour obligation d'organiser un centre médico-scolaire. Un centre de médecine commun est ainsi installé dans les locaux loués par la Ville de Troyes avec une répartition des coûts liés à son fonctionnement entre chaque commune partenaire. La Commune de Pont-Sainte-Marie, ayant dépassé le seuil de 5 000 habitants, a manifesté la volonté d'intégrer ce partenariat.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (49 Pour).**

## **RAPPORT N°26**

### **« MISE EN PLACE DE STAGES D'APPRENTISSAGE DE LA NATATION POUR LES ENFANTS AGES DE 6 A 10 ANS, CEUX EN SITUATION DE HANDICAP ET CEUX RESIDANT DANS LES QUARTIERS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE**

#### **CENTRE NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT 2019 »**

**Rapporteur : Mme ROYER**

Dispositif qui permet de proposer, au sein des piscines municipales pendant les vacances scolaires, en lien avec les Accueils de Loisirs troyens et Mon Logis, qui reverse une participation à la Ville, l'apprentissage de la natation à des jeunes publics éloignés. Depuis 2015, cette opération donne droit à un financement du Centre National pour le Développement du Sport.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (49 Pour)**.

## **RAPPORT N°27**

### **« DOCUMENT CADRE D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES PAR LES BAILLEURS SOCIAUX POUR LES LOGEMENTS EN QUARTIERS PRIORITAIRES POUR LA PERIODE 2019-2022**

#### **DECISIONS DE MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION POUR LA PROGRAMMATION 2019-2020 »**

**Rapporteur : Mme ROYER**

La Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 prévoit l'annexion au contrat de ville de conventions d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) au profit des bailleurs sociaux dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

En contrepartie de cet abattement de 30%, les organismes HLM financent des actions concourant à l'amélioration de la qualité de service rendu à leurs locataires. Ces actions viennent renforcer ou compléter les actions menées quotidiennement par les bailleurs sociaux et sont définies sur la base d'un diagnostic partenarial des difficultés rencontrées sur leur patrimoine, en accord avec les communes.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (38 Pour)**.

## **RAPPORT N°28**

### **« VIE ASSOCIATIVE LOCALE »**

**Rapporteurs : Mme LORENTE – Mme LEMELLE – Melle BEURY**

#### **I. Attributions de subventions**

##### **A/ Culture**

###### Association Fata Morgana

Attribution d'une subvention de 500 € à l'association Fata Morgana afin d'organiser des séances de films d'auteurs en présence des réalisateurs ou d'intervenants et de proposer un goûter aux enfants participants.

##### **B/ Développement durable**

###### Association Le jardin de partage des Sénardes

L'association sollicite une subvention spécifique de 400 € pour la prise en charge d'une partie des dépenses liées à la remise en état de deux pompes à bras. Le montant total de la restauration est estimé à 1 116 €.

##### **C/ Commerce**

###### Association Au cœur des jeux

Il s'agit d'accompagner de nouveau cette année l'association dans l'organisation d'une animation appelée « place aux joueurs », installée Place Jean Jaurès pendant la période estivale et permettant aux familles de découvrir ou redécouvrir l'univers du jeu. Il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 000 € afin de contribuer à la location des jeux géants et à l'organisation de trois soirées casino, ainsi qu'aux dépenses de communication.

###### Association Les mouettes

L'association Les Mouettes organise depuis plusieurs années des marchés de créateurs locaux sur la Place Libération afin de les faire connaître du grand public. Il est proposé d'accorder une subvention de 600 € afin de contribuer notamment aux dépenses d'animation, aux actions de communication et aux frais de décoration du marché. Il est précisé que la présente subvention concerne la manifestation qui s'est déroulée le 26 mai dernier, le dossier ayant été déposé dans le respect du règlement des subventions.

##### **D/ Sports**

###### Association Devers Troyes

Attribution d'une subvention de soutien à l'emploi d'un montant de 3 000€ permettant de pérenniser un poste et d'envisager le recrutement d'un deuxième salarié en septembre 2019.



#### Association Comité de l'Aube de Gymnastique

Attribution d'une subvention spécifique de 4 000€ permettant l'organisation d'une rencontre internationale de gymnastique artistique masculine à la salle Omnisports le 5 juillet 2019.

#### Association Club Handisport Troyen

Attribution d'une subvention spécifique d'équipement de 2 500€ permettant l'acquisition de divers matériels (chaise de douche piscine, fauteuils neufs et d'occasion pour la pratique de basket-fauteuil et de foot-fauteuil).

#### Association Troyes Hockey Club

Attribution d'une subvention spécifique d'équipement de 3 000€ permettant le renouvellement de matériels (casques, gants et protections genoux).

#### Association Troyes Gymnique – section Bowling

Attribution d'une subvention spécifique de 500€ permettant l'homologation des 18

## **II. Réductions de subventions**

#### Réduction d'un montant de subvention attribué à l'association Patronages Laïques

En mars 2018, le Conseil municipal a attribué une subvention spécifique de 1 000€ à l'association « Patronages Laïques » pour l'organisation du tournoi de badminton en 2018. Le bilan financier faisant apparaître un excédent positif, il convient de modifier le montant initial pour le ramener à 800€.

#### Modification du montant attribué au titre de la subvention spécifique 2018 à l'Association d'animation et de promotion du marché des Halles de Troyes

En 2018, l'Association d'animation et de promotion du marché des Halles de Troyes a sollicité une aide de la Collectivité dans le cadre du programme des fêtes de fin d'année qu'elle comptait mettre en œuvre au côté de la Ville. La subvention accordée par le Conseil municipal s'est élevée à 5 000 € pour un projet estimé alors à 11 200 €. Or, le coût total de l'opération s'étant finalement élevé à 3 826 €, il est proposé une réfaction de ladite subvention pour la fixer définitivement à 3 000 €, somme qui a déjà été versée en guise d'acompte.

Le rapport, dans son ensemble, est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (49 Pour)**.

## **RAPPORT N°29**

### **« DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE DE L'AUBE »**

**Rapporteur : M. DAHDOUH**

Suite au renouvellement des instances, à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2019, du Conseil départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG) de l'Aube, il convient de désigner Madame Gisèle VIARDIN, Conseillère municipale, pour siéger au sein du 1<sup>er</sup> collège dudit Conseil départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de l'Aube.

Un amendement est apporté verbalement par le rapporteur au sein du 3<sup>ème</sup> paragraphe du présent rapport, à savoir : « Par délibération n°12 du 17 avril 2014 (et non du 17 avril 2019 comme indiqué initialement), Mme Gisèle VIARDIN avait été désignée comme la représentante de la Ville de Troyes au sein de cette instance. ».

Le rapport ainsi amendé est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (49 Pour)**.

## **RAPPORT N°30**

### **« INDEMNISATIONS DE TIERS »**

**Rapporteur : M. BAUDOUX**

► Le 19 février 2018, Monsieur Pascal MAIGROT, garde champêtre, a été victime de faits de violence délictuelle par un individu lors d'une intervention. Ce dernier a été reconnu coupable et condamné par le Tribunal Correctionnel. Dès lors, il convient que la Collectivité lui accorde la protection fonctionnelle et l'indemnise de son préjudice à hauteur de 900 euros.

Le 4 août 2018, Messieurs Bruno ARTUS et Cédric SABOT, Policiers Municipaux, ont été victimes de violence aggravée, outrage, menace et rébellion lors d'une intervention. L'individu a été condamné par le Tribunal Correctionnel. Dès lors, il convient que la Collectivité leur accorde la protection fonctionnelle et les indemnise de leurs préjudices à hauteur de 450 euros pour Monsieur ARTUS et 500 euros pour Monsieur SABOT.

Le 10 novembre 2018, Madame Alexandra RESILLOT et Messieurs Bastien GRANDCLAUDE, Denis SEILHAN et Vanhna TRAYMANY, Policiers Municipaux, ont été victimes de menaces et de rébellion lors d'une intervention. L'individu a été condamné par le Tribunal Correctionnel. Dès lors, il convient que la Collectivité leur accorde la protection fonctionnelle et les indemnise de leurs préjudices à hauteur de 600 euros pour Monsieur GRANDCLAUDE, 300 euros pour Madame RESILLOT et 400 euros pour Messieurs SEILHAN et TRAYMANY.

Le 23 novembre 2018, Messieurs MARECHAL et SEILHAN, Policiers Municipaux, ont été victimes de violence et de rébellion lors d'une intervention. L'individu a été condamné par le Tribunal Correctionnel. Dès lors, il convient que la Collectivité leur accorde la protection fonctionnelle et les indemnise de leurs préjudices à hauteur de 150 euros pour Monsieur MARECHAL et 875 euros pour Monsieur SEILHAN.

Le 6 janvier 2019, Monsieur Corentin BOUDIN, gardien stagiaire de Police Municipale, a été victime de violence et de rébellion lors d'une intervention. L'individu a été condamné par le Tribunal Correctionnel. Dès lors, il convient que la Collectivité lui accorde la protection fonctionnelle et l'indemnise de son préjudice à hauteur de 500 euros.

Le 29 janvier 2019, Madame Zabeth LAFLEUR, Policière Municipale, a été victime d'outrage lors d'une intervention. L'individu a été condamné par le Tribunal Correctionnel. Dès lors, il convient que la Collectivité lui accorde la protection fonctionnelle et l'indemnise de son préjudice à hauteur de 400 euros.

► Remboursement de 20 euros à Madame FRENKIEL, dont le Recours Administratif Préalable Obligatoire a été accepté par la Commission d'examen des Recours Administratifs Préalables Obligatoires, mais qui s'était acquittée entre temps du montant du Forfait Post-Stationnement.

Remboursement de 56 euros à Monsieur JRIRI, qui s'est acquitté d'un Forfait Post-Stationnement majoré, émis irrégulièrement, puisque ce dernier avait correctement apposé sa carte de stationnement handicapé.

Le rapport, dans son ensemble, est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (49 Pour)**.

## **RAPPORT N°31**

### **« PERSONNEL MUNICIPAL – MESURES DIVERSES »**

**Rapporteur : M. LE MAIRE**

Les points suivants ont été approuvés :

- Modification du tableau des effectifs dont la transformation d'un emploi vacant en un poste d'ingénieur « Chef(fe) de service Etudes et maintenance des bâtiments »  
**à l'unanimité des suffrages exprimés (46 Pour, 3 Abstention)**
  
- Rémunération des agents publics chargés des opérations électorales  
**à l'unanimité des suffrages exprimés (49 Pour)**

- Modalités d'emploi des intervenants vacataires au titre de prestations ponctuelles pour le compte de la Ville de Troyes
  - 1) Intervention d'un magicien dans le cadre de l'animation au Parc des Moulins
  - 2) Intervention de modèles dans le cadre des ateliers « dessin » organisés par les musées

**à l'unanimité des suffrages exprimés (49 Pour)**

Intervention : M. SUBTIL

### **RAPPORT N°32**

#### **« COMPTE RENDU DES DECISIONS ET MARCHES PUBLICS PASSES EN PROCEDURE ADAPTEE »**

**Rapporteur : M. LE MAIRE**

Le Conseil municipal **prend acte** du compte rendu des décisions, des marchés publics passés en procédure adaptée et des conventions de louages de choses, présenté par Monsieur le Maire.

### **RAPPORT N°33**

#### **« VOEU RELATIF AUX PRINCIPES ET VALEURS DEVANT GUIDER LES EVOLUTIONS DU SYSTEME DE SANTE »**

**Rapporteur : M. LE MAIRE**

Le Conseil municipal de Troyes :

- SOUHAITE affirmer les principes et valeurs qui doivent guider les évolutions du système de santé
- DEMANDE donc que la réforme du système de santé prenne en considération les huit enjeux suivants :
  1. La lutte contre les « déserts médicaux » et la garantie d'une offre de santé de proximité (en particulier en zone périurbaine et rurale) adaptée aux territoires ;
  2. La garantie d'un accès à des soins de qualité pour tous dans des conditions financières assurées par des mécanismes efficaces de solidarité ;
  3. La fin des directives nationales technocratiques et la mise en œuvre d'une réelle prise en compte des spécificités de chaque territoire dans l'organisation des soins ;
  4. Une association véritable et sans délai de l'ensemble des acteurs concernés (élus, représentants des usagers, médecine de ville, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale des soins ;
  5. La mise en œuvre d'outils, d'incitations et de financements propices à une implantation équitable des services de santé dans les territoires et à une meilleure

coopération entre tous les établissements et professionnels de santé, quel que soit leur statut afin d'assurer un meilleur maillage et de fédérer les énergies ;

6. Le maintien et le renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients, qui dispose des moyens humains et financiers indispensables pour remplir ses missions de soins, de recherche et d'enseignement, et pour investir afin d'accompagner l'évolution indispensable des structures, et l'accès de tous à l'innovation dans les thérapeutiques et les modes de prise en charge ;

7. La fin de toute décision arbitraire, sans concertation avec les élus locaux, visant à fermer des services publics hospitaliers pour des motifs économiques et non de sécurité ou de qualité de soins ;

8. La reconnaissance du caractère prioritaire de mesures fortes pour revaloriser et renforcer l'attractivité des métiers hospitaliers et du secteur social et médico-social.

- AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir auprès du Président de la République, du Premier Ministre, de la Ministre des Solidarités et de la Santé et de l'ensemble des autorités de l'Etat pour faire valoir ces demandes et pour les inscrire dans le cadre des échanges locaux du débat national.

Le vœu relatif aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé est approuvé **à la majorité des suffrages exprimés (48 Pour, 1 Contre)**.

Interventions : M. GUITTON – Mme AMILHAU – M. BLANCHON

La séance est levée à 19h57.

Le Maire  
**François Baroin**